



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement post déremboursement médicaments maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 11483

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le déremboursement, depuis le 1er août 2018, des médicaments traitant la maladie d'Alzheimer. Un nouveau mode de prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer est souhaitable. Toutefois, l'absence d'un plan d'accompagnement des patients est regrettable. Il l'est d'autant plus qu'aucun plan de financement pour la recherche n'a été mis en place. Aujourd'hui, les patients qui ne peuvent plus se payer le traitement leur permettant une vie quelque peu plus sereine se retrouvent sans solution et sans traitement de remplacement, autant du point de vue financier que physique. La Haute autorité de santé préconise une prise en charge non-médicamenteuse par des mesures permettant un confort physique et psychique, mais sans répondre au traitement de la maladie en elle-même. Alors que des professeurs en médecine, notamment en neurologie, considèrent cette mesure injustifiée, fondée sur aucun argument tangible, la question se pose en effet de savoir pourquoi ces médicaments ne sont pas retirés du marché s'ils ont réellement des effets aussi indésirables sur les patients. Cette question se pose d'autant plus qu'aucune étude, ni aucune alerte de pharmacovigilance, n'a été publiée. Suite à cette mise en balance des effets dits modestes sur le traitement de la maladie avec les potentiels risques d'effets indésirables, elle l'interroge sur le devenir de la prise en charge des patients dans le traitement de la maladie d'Alzheimer ainsi que dans le financement de leur traitement et de la recherche en ce domaine.

Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent l'un des grands enjeux de santé publique auxquels sont d'ores et déjà confrontés les pays développés, et notamment la France, qui risque de s'accroître au cours des prochaines années. Malgré une diminution de la prévalence (en raison de multiples facteurs, tels que l'augmentation du niveau d'études, une meilleure prise en charge des facteurs de risques cardiovasculaires, etc.), le vieillissement des populations conduira à une augmentation significative du nombre de malades, soulignant la nécessité d'une politique de prévention de ces pathologies. Dans le cadre du plan national maladies neuro-dégénératives 2014-2019 (PMND), le Haut conseil de santé publique a publié un rapport formulant des recommandations pour la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. Concernant l'effort en faveur de la détection de cette maladie, l'une des priorités du PMND est le diagnostic de la maladie d'Alzheimer, qui, intervenant souvent tardivement, est source de perte de chances pour les personnes concernées. A cette fin, une stratégie diagnostique a été élaborée, notamment pour renforcer le rôle de la médecine générale dans le repérage précoce et le diagnostic. Les efforts portent désormais sur l'appropriation de cette stratégie diagnostique par les professionnels de santé (communication, formation). Le PMND comprend également des mesures relatives au développement et à la coordination de la recherche. Les caractéristiques communes à l'ensemble de ces maladies (mécanisme de mort neuronale) ont conduit à privilégier une approche coordonnée permettant les synergies entre les recherches sur les différentes maladies neuro-dégénératives. Ainsi, 7 centres d'excellence pour les maladies neuro-dégénératives, reconnus sur le plan international dans le cadre du réseau COEN (Center of excellence in

neuro-dégénération), ont été labellisés. L'organisation et la mise en réseau d'équipes capables de monter des dossiers de qualité permettent à la France de se positionner dans les appels à projets internationaux. En 2015, pour leur première participation à l'appel à projets du COEN, les centres d'excellence français ont été présents dans 7 des 11 projets sélectionnés, dont 4 étaient coordonnés par des équipes françaises. De plus, dans le cadre du PMND, des outils essentiels à la recherche ont bénéficié de financements assurant leur pérennisation, comme le centre de traitement et d'acquisition d'images mettant en réseau une cinquantaine d'imageurs. En matière de recherche, l'augmentation du taux global de réalisation des objectifs du PMND concernant la dynamisation et l'amélioration de la coordination de la recherche, d'une part, et l'amélioration de la compréhension des maladies neuro-dégénératives pour prévenir leur apparition et ralentir leur évolution, d'autre part, nécessitent de renforcer l'effort notamment en faveur des cohortes, de développer les essais thérapeutiques et les biomarqueurs.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11483

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7073

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7441